

Curatelle simple probleme avec l'udaf

Par Centoris, le 22/06/2009 à 10:39

Bonjour,

Je viens vous solliciter, avec l'espoir que vous puissiez m'aider, que devons nous faire au vus de cela.

Les faits en synthèse;

Ma compagne a subit un grave accident de la circulation en 1999, avec 40 jours de coma, une hémiplégie partiel coté gauche, après une douloureuse rééducation, elle reprend gout à la vie, nous somme alors en 2001, quand une décision de mise sous curatelle renforcé tombe mesure 512. Sa grand-mère à alors la charge de la curatelle, elle même rendant compte à un délégué à la tutelle.

Ma compagne à cette époque part encore en centre de rééducation à 200km, quand de l'argent disparait de son compte. on accuse ma compagne alors qu'elle n'avait ni carte de retrait ni autorisation de retirer sur son compte, il semblerait que c'était sa grand mère, avec le concours du délégué. (La grand mère en était pas à son coup d'essais, déjà sur ces enfants la même découvert que après sa mort).

A la mort de la grand mère l'UDAF récupère la charge de ma compagne. Plusieurs années passent quand je la rencontre, nous décidons de vivre ensemble, à ce moment des suites de son accident, avec beaucoup de patiente elle touche enfin son indemnité; conséquente, et les problèmes commence, forcing pour placer l'argent sur des assurance vie, ou divers autres proposition complètement farfelus du genre prendre des actions pour investir. (Proposition faites par l'UDAF). Au bout d'un temps l'UDAF cède et accorde a ma compagne le droit de s'acheter un bien immobilier, et nous voilà partis vers un nouveau département dans l'espoir du vie meilleurs, nous créons notre famille et l'arrivée d'un enfant nous comble de joie. Mais là tout devient compliqué, je me rend compte que l'UDAF n'as pas fait d'ouverture du compteur EDF, électricité coupée, les décompte ne mentionne plus le reste de l'argent, des frais de

dossier improbable ce mettent sur les relevés. 200€ pour une lettre et une signature?(soit disant vérifier par le greffier en chef du tribunal d'instance)

Ma compagne n'en pouvant plus demande un rendez vous au juge des tutelles.

Et là, catastrophe, Monsieur le Juge semble hermétique à tout les discours de ma compagne qui a un fort caractère au demeurant.

Mais ne démordant pas elle harcèle encore et toujours, pour enfin obtenir un rendez vous où une mise en curatelle simple est décrété avec décision de justice mesure 511, hors malgré cette mesure l'application du 512 toujours en cours par l'UDAF, et quelles soucis encore à coté ils ont perdus son indemnité.

Par anaster, le 12/05/2010 à 20:51

bonjour a tous j'ai un problème avec udaf il manque mon salaire ixe chausse 0467984805 j'ai bessoien de soutien je doig allez aux juge pour le 14 juien

Par andré chausson, le 28/10/2011 à 17:25

Pour tout problème avec l'UDAF, contectez le site:

http://udaf-vendee-problemes.blogspot.com/

Pour unifier et présenter les charges contre cette association

Par andré chausson, le 28/10/2011 à 17:25

Pour tout problème avec l'UDAF, contectez le site:

http://udaf-vendee-problemes.blogspot.com/

Pour unifier et présenter les charges contre cette association

Par **ysllain**, le **12/06/2012** à **15:43**

Udaf 95 à évité aussi...une vrai honte.